

SOLUTIONS TELEMATIQUES

audiotex - bornes interactives - fax - micro - multimédia - RNIS - vidéotex

LES ASSUREURS ENTRENT EN TÉLÉMATIQUE



**3615 SNCF :
DEMAIN, LE BILLET
À DOMICILE ?**



**TANDEM AUTOMATISE
LES APPELS
TÉLÉPHONIQUES**



**DOSSIER : MONITEURS,
COMPOSEURS ET
GÉNÉRATEURS VIDÉOTEX**



TÉLÉCHARGEMENT : TÉLÉTEL OUI, MINITEL NON

Le téléchargement - le plus souvent de logiciels - n'a pas en France l'importance qu'il a pris aux Etats-Unis. Mais les centres serveurs français ont un avantage sur les Bulletin Board Systems américains : la rémunération sur le kiosque Télétel. C'est là où le minitel montre ses limites (réduit parfois au rôle de modem...) face aux micro-ordinateurs qui prennent le relais.

Anne Le Forestier



J.-Cl. Michot et J.-R. Vidaud, France Teaser :
15 000 logiciels à télécharger en 36 15.

Vif et Pressinvest hébergent, entre autres, 3615 SVM dont la rubrique "téléchargement" résulte du reroutage de leurs codes respectifs.

Depuis plus de dix ans, le téléchargement est pratique courante outre-atlantique auprès des téléserveurs ou Bulletins Board Systems (BBS). En France, le téléchargement se pratique depuis plus de cinq ans. Télécharger, via le réseau téléphonique, peut se faire à partir de tout micro-ordinateur émulé ou de tout minitel doté d'un modem (s'il est connecté à un PC). Aux Etats-Unis comme en France, le téléchargement a surtout permis la mise en circulation de logiciels dits "shareware" (mis à disposition par les auteurs à des fins de tests ou de promotion) et "freeware" (mis en libre circulation et tombé, de ce fait, dans le domaine public).

En France, les sociétés spécialisées dans le téléchargement sont des centres serveurs télématiques qui s'appuient sur des codes Télétel (36 15 COMPU, 36 15 TEASER, 36 15 VIF, etc.).

De ce fait, outre leurs propres codes télématiques spécialisés dans le téléchargement, les centres serveurs hébergent d'autres codes et parfois reroutent leur rubrique. Ainsi, France Teaser reçoit le 3617 MIDI, de la société Midi spécialiste du téléchargement de séquences. Vif et Pressinvest, quant à elles, hébergent, entre autres, 3615 SVM dont la rubrique "téléchargement" résulte du reroutage de leurs codes respectifs.

L'ensemble des responsables des services de téléchargement, même s'ils ont du mal à identifier leur clientèle, reconnaissent tous qu'elle représente les "fans du micro", selon l'expression de Jérôme Dumond, directeur télématique de Pressinvest (groupe Nouvel Observateur).

Des "fans du micro" aux professions libérales en quête d'utilitaires

Ces derniers forment la majorité des téléchargeurs de programmes "freeware" et "shareware", même si associations, enseignants, PME et professions libérales commencent à s'y intéresser.

Les programmes dits utilitaires, y compris les anti-virus, ainsi que les logiciels de jeux, sont les plus demandés. Mais il en existe beaucoup d'autres : des logiciels graphiques aux logiciels sonores, en passant par les logiciels de gestion. Les programmes dits "shareware" sont mis à la disposition de tout un chacun moyennant un prix généralement modique à régler directement à l'éditeur du logiciel (les serveurs de téléchargement ne s'occupent pas de ce reversement, qui est laissée à l'entière discrétion des utilisateurs). Selon Jean-René Vidaud, directeur général de France Teaser, il existe une sorte de déontologie de cette pratique de rémunération qui est réelle. Mais une relation

contractuelle peut être instaurée : "La rémunération d'un auteur, créateur d'un programme informatique, est pour nous indispensable", annonce Patrick Le Granché, directeur de Vif qui offre aux auteurs, dont les programmes informatiques de qualité sont particulièrement intéressants, une rémunération égale à 12,5 % des recettes générées par le téléchargement de leur logiciel...

Téléchargement sur Télétel : le minitel montre ses limites

En fait, les téléserveurs bénéficient des tarifs kiosques Télétel. Les temps de connexions et les paliers choisis fixent les recettes. Paradoxe : Télétel profite au téléchargement mais le minitel, lui, n'est pas vraiment le terminal approprié. Tout au plus le minitel doté d'un modem peut-il jouer la complémentarité en étant relié au micro-ordinateur de l'utilisateur. Le téléchargement du programme informatique dépendra alors du nombre d'octets que contient le programme à télécharger.

Pour ce faire, l'utilisateur doit acquérir auprès du centre serveur un cordon pour relier son micro au minitel (à moins que le PC soit déjà équipé d'un modem) et un programme appelé "protocole de téléchargement". Le coût de cet équipement vendu à l'utilisateur oscille entre 100 et 150 francs (voir encadré).

Une autre source de bénéfices pour ces sociétés est la pratique de l'abonnement à l'accès. C'est le cas de la société Calvacom (3616 CALVATEL) et de Pressinvest (3616 COMPUSERVE) notamment, VIF s'y prépare. Ces services, s'ils offrent les logiciels

Téléchargement : le risque d'être hors la loi

Vif, depuis deux ans déjà, envoie deux de ses commerciaux sur le marché américain pour dénicher des éditeurs de logiciels désireux de distribuer leurs produits en France. "Nous établissons un contrat de distribution sur la base de royalties en fonction du chiffre d'affaires de la société", précise Patrick Le Granché. De Paper Software à certains "grands" comme Borland et Computer Associates, la société Vif a généré ainsi, en 1992, 16 millions de chiffre d'affaires dont 11 millions par le téléchargement. Le reste provenant de licences sur site.

Mais les rapports éditeurs/téléserveurs ne sont pas toujours aussi clairs.

La plupart des serveurs de téléchargement partent à la recherche de nouveaux produits en consultant des téléserveurs ou BBS (Bulletin Board Systems) à l'étranger. Là, le contrat avec l'auteur du logiciel convoité peut faire défaut. A preuve : l'organisation BSA (Business Software Alliance) vient de démanteler un groupe de treize téléserveurs illégaux opérant dans la région de Berlin.

En ce domaine, la loi française est très sévère puisqu'elle peut condamner jusqu'à cinq ans de prison fermes les sociétés ayant piraté des logiciels. Au 1^{er} janvier 1993, une directive européenne s'applique à tous les pays de la CEE en la matière.

"freeware" et "shareware", proposent également la consultation de banques de données (des annuaires des vols aériens aux dépêches de l'AFP, en passant par les bilans d'entreprises), des messageries (télécopies, télex) ou encore l'échanges d'informations en Forums. Des services qui inscrivent plus ces centres serveurs dans une logique de réseau à valeur ajoutée (RVA) dont les trafics dépassent souvent les 10 000 heures par mois. ■

COMPARAISON DES PRINCIPAUX SERVEURS DE TÉLÉCHARGEMENT

	PRESSINVEST	FRANCE TEASER	VIF	CALVACOM RCI
EFFECTIF	12 personnes (SM1)	4 personnes	15 personnes	17 personnes
CA	-	4,5 MF = 40 % du CA	11 MF = 80 % du CA	17,5 MF tout confondu dont 45 % à l'étranger
DATE DE CRÉATION DES CODES TÉLÉCHARGEMENT	1985 (SM1) 1990 (COMPU)	1989	1987	1986
CODES VIDÉOTEX	3615 et 3617 COMPU (versions anglaises : 300 F) 3615 SM1	3615 TEASER	3615 VIF (indique les 5 paliers différents)	3614 CALVACOM 3616 CALVATEL (différents abonnements)
PROTOCOLE DE TÉLÉCHARGEMENT	Quicktel (SM1) 100 F + cordon (SM1)	BBT cordon = 100 F	Viftel 50 F protocole + temps 120 F cor. + prot. + temps	Clicom abonnement min. 100 F
DIFFUSION	100 000 distribués (SM1)	110 000 distribués	700 000 distribués	7 000 abonnés en France
NOMBRE DE LOGICIELS À TÉLÉCHARGER	4 000 (SM1) dont 1 200 dizaines de milliers (COMPU)	15 000 (dont Mac)	2 700	10 000 (dont 6 000 Mac)
TRAFIC	10 000 heures/mois	20 000 heures/mois	50 000 connexions/mois	10 000 heures/mois